

Un nouvel espace d'activités intercommunal

Projet de Zone d'Aménagement Concerté du Rivel

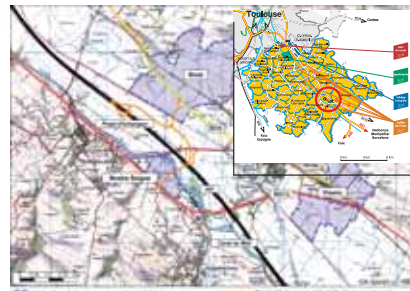
Le Sicoval aménage, commercialise et entretient les parcs d'activités économiques. Il favorise ainsi l'emploi et la création de richesses réparties entre ses 36 communes. Il veille aussi aux grands équilibres du territoire : aménagement Nord/Sud, mixité des activités... Dans ce cadre, une étude est lancée pour aménager le site du Rivel sur les communes de Montgiscard, Montlaur et Baziège.

Un pôle d'équilibre au Sud du Sicoval

Le Sicoval prépare la mise en place d'un pôle d'équilibre majeur, résidentiel et économique, au Sud de son territoire sur les communes d'**Ayguesvives, Baziège, Montgiscard et Montlaur**. Il souhaite mener ce projet dans le respect des grandes orientations de son Programme Communautaire de Développement Durable, en soutenant notamment :

- le développement d'un habitat diversifié,
- la diversification des activités économiques et des emplois,
- la mise en place des services et des équipements publics,
- le développement des transports en commun et l'adaptation des infrastructures routières,
- la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Localisation des projets d'aménagement du Sud



ont amené le Sicoval à réétudier l'urbanisation des zones du **Visenc Sud** et de **Nostre-Seigne**. La zone du **Visenc Nord** sera ouverte à l'urbanisation, en 2007, par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Baziège en cours d'élaboration. Les premiers terrains devraient être commercialisés en 2008. **La zone du Rivel** doit être ouverte à l'urbanisation par le P.L.U. de Montgiscard en cours d'élaboration afin qu'une première tranche soit opérationnelle à l'ouverture de l'échangeur de l'autoroute A61 en 2009/2010.

Concierner les habitants

Une concertation avec les habitants du Sicoval est organisée tout au long de l'étude d'aménagement du site du Rivel afin de recueillir leur avis (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme) :



- **Exposition et registre des avis** sur le projet de périmètre et les principes d'aménagement de la ZAC du Rivel, **du 4 au 22 décembre 2006**, dans les mairies de **Montgiscard, Montlaur, Baziège** et **Ayguesvives** ainsi qu'au siège du Sicoval à Labège.



- **Réunion Publique en 2007**



Les secteurs d'aménagement

Quatre périmètres de Zones d'Aménagement Différé* intercommunales (ZAD) ont été créés en 2000 et 2002 sur les secteurs du **Rivel**, de **Nostre-Seigne**, du **Visenc Nord** et du **Visenc Sud** sur une superficie globale de 263 ha. La prise en compte de la Carte Informatives des Zones Inondables (C.I.Z.I.) et de la protection des abords du Canal du Midi, imposée par l'État,

Le Rivel : développer et diversifier les activités économiques et l'emploi...

Le site du Rivel



- Le secteur du Rivel se situe sur le territoire des communes de Montgiscard, Montlaur et Baziège, à proximité immédiate du futur échangeur autoroutier. Il est desservi par la RD 16 et traversé par la voie de chemin de fer.
- Sur cet espace, le Sicoval étudie l'aménagement d'une zone destinée à accueillir différents types d'activités économiques : commerces, services, artisanat, industrie... Il entend ainsi favoriser une plus grande diversité des entreprises et des emplois, et développer des services de proximité pour les habitants.

- Ce projet devra prendre en compte l'ensemble des impacts sur le développement du Sud du territoire

*- Zone d'Aménagement Différé (ZAD) : zone dans laquelle la collectivité instaure un droit de préemption car elle envisage, à terme, une opération d'aménagement.

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : zone que la collectivité aménage et équipe pour y accueillir des activités économiques, de l'habitat, des équipements et services collectifs...

Un nouvel espace d'activités intercommunal

Projet de Zone d'Aménagement Concerté du Rivel

Le périmètre d'aménagement



La zone se situe dans la plaine de l'Hers et dans la vallée latérale du Rivel, au pied des premiers reliefs des coteaux Nord. Le projet de périmètre d'aménagement de la future ZAC du Rivel couvre environ 163 ha. Il s'appuie sur les éléments du paysage afin de permettre une bonne intégration des futures constructions. Certaines caractéristiques du paysage sont prises en considération : la zone inondable, le ruisseau du Rivel, le relief et ses ruptures, le maillage bocager, les chemins ruraux. Il a été décidé de créer une coupure franche entre le parc d'activités et la commune de Baziège et d'étendre le parc sur la commune de Montlaur

L'environnement, au cœur des priorités d'aménagement

L'aménagement de la ZAC du Rivel s'inscrit dans la démarche de management environnemental instaurée sur les parcs d'activités du Sicoval. Des objectifs seront fixés et devront être respectés, tout au long du projet, dans les thématiques suivantes : risques technologiques et naturels, voirie, eaux pluviales, assainissement, alimentation en eau, alimentation en énergie, transformation du sol, aménagement des espaces verts, éclairage public, mobilier urbain et signalétique...

Les hypothèses d'aménagement

Un schéma de voirie interne cohérent

Le schéma de voirie s'articulera autour de plusieurs voies primaires, sur lesquelles se raccorderont des voies secondaires, de manière à aménager progressivement le site quartier par quartier. Ce schéma intégrera aussi des cheminements piétons et cycles. Il sera le garant de la cohérence de l'aménagement du parc d'activités sur le long terme.



Vue du site du Rivel

de Montlaur et Baziège seront créés afin de mailler le territoire et de répartir les flux de circulation.

La présence d'espaces publics

L'aménagement d'un large espace public central permettra de créer un site vivant et dynamique. Un parc arboré sera également aménagé le long du ruisseau du Rivel qui traverse la zone d'activités sur 2 km.

Une accessibilité par le train

Le raccordement de la zone à la voie ferrée sera étudié. Le projet de prolongement de la ligne B du métro sur Labège-Innopolis et sa connexion à la ligne SNCF, pourrait permettre au site du Rivel de bénéficier de terme d'une desserte SNCF cadencée.



Un aménagement paysager de qualité

Le projet devra préserver les points de vues sur le ruisseau du Rivel et les coteaux. L'urbanisation ne sera pas continue et une zone « tampon » non bâtie, suffisamment dimensionnée, assurera la transition entre le parc et les communes de Baziège et de Montlaur afin d'affirmer clairement leurs limites. Très attaché à la préservation et à la valorisation du cadre de vie, le Sicoval appliquera sur le Rivel les principes paysagers rigoureux qu'il met en œuvre depuis 30 ans pour concevoir des parcs d'activités de qualité : 1/3 de bâti, 1/3 de parking et 1/3 d'espaces verts sur chaque parcelle.



Une entrée de zone bien identifiée

L'entrée principale de la zone par le barreau autoroutier sera aménagée sous la forme d'un giratoire. Elle devra être marquée par un aménagement paysager fort et par la présence de panneaux d'information avec plan du site. Une grande attention sera portée au traitement de la façade de la RD 16 actuelle car elle accueillera les premières constructions qui détermineront l'image de la zone. Des entrées secondaires connectées aux voiries communales existantes

